



Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2024, 20h00 à la halle polyvalente de Coeuve

Convocation : par le Journal Officiel n° 42 du 21 novembre 2024, ainsi que par tous ménages

Président : Edouard Roth

Scrutateurs : Jean-Louis Clerc et Matthieu Leschenne

Ayants-droits : 33

Rappels de M. le Président : L'assemblée est enregistrée, les personnes qui prennent la parole doivent décliner leurs identités. Article 20 du règlement communal d'organisation sur les interventions. Suite à une directive du Délégué aux affaires communales, les noms des citoyens qui prennent la parole ne figurent plus sur le PV disponible sur le site internet et au panneau d'affichage. Les noms sont uniquement mentionnés sur la deuxième version consultable au secrétariat. Les membres des autorités communales ne sont pas concernés.

M. le Président salue les personnes présentes, ainsi que Madame Maude Ehrbar de l'Office de l'Environnement et Monsieur Pascal Girardin, garde forestier du triage Les Chênes, présents pour la présentation du point n° 2. Il donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 18 septembre 2024.
2. Prendre connaissance et approuver les contrats avec Station ornithologique Suisse de Sempach Seerose concernant la conservation d'îlots de vieux bois en faveur de la biodiversité en forêt, sis sur la parcelle communale n° 3226.
3. Discuter et voter l'approbation du nouveau règlement communal relatif à la taxe de séjour des propriétaires de résidences secondaires.
4. Discuter et voter l'approbation du nouveau règlement communal relatif au statut du personnel.
5. Discuter et voter l'approbation du nouveau règlement communal d'organisation et d'administration.
6. Discuter et voter la quotité d'impôt, les diverses taxes communales et le budget 2025.
7. Information du Conseil communal sur des dossiers en cours.
8. Divers.

Soumis au vote à mains levées, l'ordre du jour est approuvé à la majorité évidente.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 18 septembre 2024

Aucune demande d'ajout ou de modification. Au vote à mains levées, le point 1 est approuvé à la majorité évidente.

2. Prendre connaissance et approuver les contrats avec Station ornithologique Suisse de Sempach Seerose concernant la conservation d'îlots de vieux bois en faveur de la biodiversité en forêt, sis sur la parcelle communale no 3226.

M. le Président lit le point et cède la parole à Céan Ribeaud pour l'entrée en matière. Il reprend les explications mentionnées sur la publication officielle.

À une citoyenne qui s'étonne d'avoir vu sur les contrats le nom de Président pour Pierre-André Henzelin au lieu de Maire. Flore Brahier répond que les deux termes peuvent être utilisés légalement, Maire et Président ont la même utilité et l'usage dépend des cantons.

Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. le Président cède la parole à Maude Ehrbar de l'office de l'Environnement, qui par le biais d'une présentation explique qu'en raison de la sécheresse de ces dernières années, la forêt et son bois mort vont se développer autrement et des zones de sécheresses sont impactés. Pour étudier ce phénomène, il est proposé de placer des zones en réserve forestière ou îlot de vieux bois. Par la signature des contrats, la commune s'engage à ne pas toucher, exploiter ou réaliser d'autres procédures dans ces emplacements. Les seules interventions possibles seraient de sécuriser le site. Elle précise que les données collectées seront mises à disposition du propriétaire et également du public.

M. le Président ouvre la discussion de détail.

Une citoyenne exprime le fait que la vue de ces arbres morts et cette forêt non-entretenue depuis le chemin, ne sera pas jolie pour les promeneurs. Maude Ehrbar précise que la forêt va se développer naturellement et que vu la situation de sécheresse, les arbres ne vont pas s'agrandir mais plutôt « se casser », des branches seront à terre. La nature reprendra ses droits. Céan Ribeaud précise que ces zones ont été choisies car elles sont difficilement, voir dangereusement exploitables. Céan Ribeaud précise que la commune va recevoir une indemnité annuelle totale de 1'953.—CHF pour les deux sites et ce durant 30 ans.

À une question de M. le Président, Maude Ehrbar détaille la technique environnementale d'un îlot de vieux bois.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point 2, qui est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

3. Discuter et voter l'approbation du nouveau règlement communal relatif à la taxe de séjour des propriétaires de résidences secondaires

M. le Président lit le point et cède la parole à François-Xavier Migy pour l'entrée en matière, qui explique que selon les statistiques fédérales la commune possède beaucoup de bâtiments dits en résidences secondaires. Après examen, il a été constaté que beaucoup de maisons sont vides et que ces résidents secondaires, hormis la taxe de déchets, ne payent rien en faveur de la collectivité. Le but n'est pas de simplement taxer, le Conseil invite ceux qui viennent régulièrement dans leur logement, à déposer leurs papiers. Ou alors pour les maisons inoccupées à réaliser des ventes.

Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente.

M. le Président cède la parole à François-Xavier Migy qui explique donc qu'après étude, il y a à ce jour 16 résidences secondaires, les autres bâtiments compris dans les statistiques sont soit mises en vente, en travaux de transformations ou un projet est en cours. Il précise le calcul de la taxe, soit une taxe de base de 500.—CHF et ensuite une taxe de 50.—CHF par unité locative. L'unité locative est une donnée comprise dans le calcul des valeurs officielles de biens immobiliers. Cela représenterait une entrée financière annuelle d'environ 16'000.—CHF.

M. le Président ouvre la discussion.

À un citoyen qui demande si d'autres communes possède un tel règlement et les bases pour la réalisation d'un tel règlement, François-Xavier Migy répond positivement au fait que d'autres communes possèdent depuis quelques années un règlement qui taxe les résidences secondaires. Le Conseil avec la collaboration du service du Délégué aux affaires communales, a pris exemple sur ces derniers pour la base légale, sans la partie camping et autres sites touristiques, ainsi que le calcul de la taxe.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point 3, qui est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. Discuter et voter l'approbation du nouveau règlement communal relatif au statut du personnel

M. le Président lit le point et cède la parole à Pierre-André Henzelin pour l'entrée en matière, qui lit les explications de la publication officielle. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente.

Pierre-André Henzelin par le biais du règlement affiché, présente, lit et explique les articles modifiés relatifs aux bases légales, aux conditions d'engagement, à la période d'essai, au délai de congé, au lieu de domicile, à l'indemnité de licenciement, aux compensations et réductions des vacances et des heures, et le traitement de salaire en cas de maladie/accident.

M. le Président ouvre la discussion.

À un citoyen qui précise que c'est illégal de supprimer les vacances non prises au 31 décembre, Flore Brahier explique qu'il s'agit du solde de l'année précédente, exemple les vacances de 2024 non compensées en 2025 seraient supprimées au 31.12.2025.

À un citoyen qui demande, au niveau du traitement des salaires, sur quelle base sont-ils définis, Pierre-André Henzelin et François-Xavier Migy répondent que selon les articles 64 et 70, les salaires sont basés sur l'échelle cantonale et que sa classification est déterminée sur une base de répertoire des fonctions. François-Xavier Migy précise que le cahier des charges, la fonction, les connaissances et diplômes de l'employé, interviennent également dans le choix de la catégorie des salaires.

François-Xavier Migy précise que comme 18 communes, le Conseil communal a abrogé l'article le liant aux changements au sein du personnel de l'état, afin d'être plus autonome dans l'organisation interne de son personnel.

À une citoyenne qui demande les droits en cas de maladie d'un proche, François-Xavier Migy lit les articles 60 et 63, qui mentionne un congé sans rémunération. Il précise que si un cas doit se présenter, le code des obligations fait également foi.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point 4 qui est approuvé à la majorité évidente, avec 1 voix contraire.

5. Discuter et voter l'approbation du nouveau règlement communal d'organisation et d'administration

M. le Président lit le point et cède la parole à Pierre-André Henzelin pour l'entrée en matière, qui lit les explications de la publication officielle. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente.

Pierre-André Henzelin par le biais du règlement affiché, présente, lit et explique les articles modifiés relatifs à l'agenda de l'assemblée des comptes, aux augmentations des compétences financières du Conseil, à l'éligibilité des membres des autorités et des commissions, à la commission de l'école primaire suite à la mise en vigueur des statuts de l'entente intercommunale, et aux attributions des commissions spéciales fixées dans un cahier des charges.

M. le Président ouvre la discussion.

Un citoyen fait la contre-proposition d'augmenter la compétence financière à 20'000.—CHF et non à 30'000.—CHF comme proposé par le Conseil.

Pierre-André Henzelin explique que la compétence actuelle de 10'000.—CHF n'est plus d'actualité et que le montant proposé de 30'000.—CHF est convenu d'entente avec le Délégué aux affaires communales, qui a une vision sur les besoins des communes jurassiennes et donc de la nôtre vu sa grandeur.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président rappelle la contre-proposition de Frédéric Henzelin, soit de fixer les limites des compétences financières du Conseil à 20'000.—CHF pour celles proposées à 30'000.—CHF par le Conseil. Soumis au vote à mains levées la contre-proposition récolte 2 voix. M. le Président soumet au vote à mains levées la proposition du Conseil communal qui récolte 23 voix. La proposition du Conseil communal est donc approuvée.

6. Discuter et voter la quotité d'impôts, les diverses taxes communales et le budget 2025.

M. le Président propose de voter une seule entrée en matière du point. Personne ne s'y oppose. Il cède la parole à François-Xavier Migy pour l'entrée en matière. François-Xavier Migy explique qu'il n'y a pas de changement au niveau de la quotité d'impôts et des taxes, que le budget tient compte de la taxe de résidence secondaire dont le règlement a été approuvé tout à l'heure, que différents investissements sont prévus, exemple la rénovation complète du site internet.

À Walter Rosselli qui demande la signification de l'abréviation MCH2, Laure Dargier répond Modèle Comptable Harmonisé n° 2.

Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente.

M. le Président cède la parole à François-Xavier Migy pour la lecture du document « budget 2025 ».

M. le Président soumet au vote à mains levées, la quotité d'impôts qui est approuvée à la majorité évidente.

M. le Président soumet au vote à mains levées, les taxes communales proposées qui sont approuvées à la majorité évidente.

Avant de céder la parole pour la lecture du budget, M. le Président propose que soit lu uniquement les chiffres du résumé de fonctionnement. Soumis au vote à mains levées, la proposition est approuvée à la majorité évidente.

M. le Président cède la parole à Laure Dargier, Administratrice des finances qui lit les chiffres en gras des rubriques comptables. Elle précise l'achat d'un nouveau tableau interactif qui sera partiellement subventionné, le Bibliobus sera plus présent durant l'année 2025, le site internet sera entièrement refait, pour le pot commun du service social la commune paye une charge ~300'000.—CHF par année, la forêt devrait dégager un bénéfice de 13'950.—CHF, 150'000.—CHF ont été puisé dans la réserve politique budgétaire. Laure Dargier lit la clôture des comptes budgétaires. Ces financements spéciaux dégagent un bénéfice seul de 5'066.—CHF, ce qui améliore le compte global qui prévoit une perte de 108'177.50 CHF.

M. le Président ouvre la discussion.

À un citoyen qui s'étonne du coût pour un nouveau site internet, Bruno Migy répond que le nouveau site sera interactif, avec des calendriers pour les locations, que le prix n'est pas encore fixe et qu'il comprend la création, la formation, le logiciel, etc.

À une citoyenne qui demande des précisions sur les charges du cimetière, Laure Dargier précise qu'il n'y pas de rentrées financières et que l'année prochaine il est prévu de semer de la prairie fleurie.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le budget qui est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire.

Soumis au vote à mains levées, l'ensemble du point 6 est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

7. Information du Conseil sur des dossiers en cours

M. le Président explique qu'il n'y aura pas de vote d'entrée en matière, entendu qu'il s'agit d'informations.

Il cède la parole à Pierre-André Henzelin qui explique que le Conseil a préavisé favorablement la souscription à Energies du District de Porrentruy, une société anonyme à vocation énergétique. Les communes pourront annoncer leur projet à l'entreprise, qui après analyse et approbation, financera le dossier, ce qui ne chargera pas les comptes communaux. Le premier projet concerne la pose de panneaux solaires sur le toit de l'hôpital de Porrentruy. Sa création est prévu mars-avril 2025.

À un citoyen qui demande le montant dû par la commune de Coeuve, Pierre-André Henzelin répond 11'841.—CHF qui serait payé par le compte courant.

Kevin Brahier explique que le chantier relatif à l'assainissement du réseau arrive gentiment à terme. Le solde des travaux qui concerne le quartier « En Brisat » débuteront en début d'année prochaine et se termineront au plus vite.

Daniel Meyer explique que le chantier du bâtiment Le Gros Verger subit un ralentissement. Il précise que le but était de conserver la charpente mais finalement, suite à un problème d'étayage, la charpente devra finalement être démontée afin d'éviter la pose de 26 tours d'étayage pour un surcoût de 100'000.—CHF. Il précise le fait que tous les éléments de la charpente n'ont pas été pris en compte dans la réalisation du rapport nécessaire. Le Conseil communal est navré de cette nouvelle et espère que la situation se règle et que le chantier reprenne au plus vite.

À un citoyen qui demande les garanties pour la suite et ce qu'il advient de la subvention relative à la charpente, Pierre-André Henzelin répond qu'il n'y a pas de subvention pour la conservation de la charpente et selon les derniers renseignements reçus, il n'y aura pas de surcoût pour une nouvelle charpente. Des éléments pourront être repris pour la construction de l'abri extérieur et la confection des avant-toits par exemple. L'entreprise BatiPro s'est engagée à la stocker chez eux.

Un citoyen exprime son étonnement car il a été cité que la charpente est en bonne état. Il se pose des questions sur les intervenants professionnels sur ce chantier.

Pierre-André Henzelin explique que les Autorités ont été secouées lorsqu'elles ont appris ces informations. Il cite les entreprises concernées, précise que le Conseil en a été informé le 6 novembre dernier et qu'il attend encore des explications sur le quand et comment cette situation a pu en arriver là.

Un citoyen estime que c'est au bureau d'architecte de prendre les choses en main et comprend que pour les maçons le fait de démonter la charpente est plus appréciable.

À un citoyen qui demande les garanties pour se couvrir à l'avenir, Pierre-André Henzelin répond qu'il n'est pas possible d'avoir des garanties dans ce genre de situation.

Un citoyen précise que ça va engendrer des différences de coûts de construction, par exemple dans le ferrailage et d'autres matériel. Pour faire des économies, il rend attentif au fait de revoir le prix unitaire des entreprises adjudicataires.

Pierre-André Henzelin confirme que les calculs devront être refaits et discutés, que ça soit pour la maçonnerie mais également pour d'autres travaux. Peut-être que cette mauvaise nouvelle va engendrer une bonne nouvelle au niveau financier.

Un citoyen, en tant que conducteur de travaux pour le bureau Bleyaert et Minger, explique que dès la connaissance du problème et des prix cités, le plus important a été d'en informer la commune et de suspendre le chantier pour éviter des frais supplémentaires. Il précise qu'ils ont également été étonné de la situation.

À un citoyen qui demande si tous les murs vont être démontés, Kevin Brahier répond uniquement les murs latéraux du bâtiment.

Un citoyen propose que le bois de la charpente, on construise un abri pour les élèves qui attendent le bus.

Pierre-André Henzelin explique que ce point a déjà été discuté, que le Conseil attendait la fin des travaux pour étudier l'emplacement d'un abri. Il précise que l'idée est bonne et en prend note. À un citoyen qui demande la durée de prolongement des travaux, Théo Choffat répond entre 3 et 4 mois.

François-Xavier Migy explique la pose d'une nouvelle armoire à livres, qui a été réorganisée entièrement par Mesdames Ursula Barandun Schäfer et Françoise Canepa.

8. Divers

M. le Président cède la parole à l'assemblée communale.

À un citoyen qui demande des nouvelles du dossier de révision du Plan d'Aménagement Local (PAL), Bruno Migy répond que le dossier est en traitement au canton depuis plusieurs mois. Des corrections ont déjà été réalisées.

À un citoyen qui demande si les personnes concernées ont été informées, Bruno Migy répond négativement entendu que des corrections vont certainement encore être demandées. Il précise que les propriétaires concernés seront avisés dès que le plan définitif sera approuvé par le canton et ensuite il sera déposé publiquement.

À une citoyenne qui demande des précisions sur la présence de PFAS dans l'eau, Pierre-André Henzelin répond que le Syndicat des eaux de la Vendline (SEV) a reçu l'information dernièrement que ces polluants éternels devront être contrôlés. Des examens et analyses seront réalisés lorsque la procédure à suivre sera connue.

À une citoyenne qui demande des informations sur la sécurité et les jours de la chasse aux sangliers, Céan Ribeaud répond que depuis début octobre jusqu'à fin novembre, la chasse a lieu les lundi, mercredi et samedi. Mais dès décembre, la traque pour le sanglier peut avoir également lieu les autres jours. Céan Ribeaud précise que lors des traques un système de sécurité est mis en place par les chasseurs mais conseille d'être prudent.

Un citoyen confirme que sous réserve des conditions météorologiques, des battus peuvent avoir lieu le mardi et jeudi.

À un citoyen qui explique que la fontaine en direction Damphreux ne coule plus normalement, Kevin Brahier répond en avoir pris note.

À un citoyen qui explique que beaucoup de véhicules stationnent autour des fontaines du village, François-Xavier Migy répond qu'en raisons des chantiers en cours il y a beaucoup de véhicules du personnel qui se parquent mais le Conseil surveille régulièrement la situation.

À un citoyen qui demande si ces zones de réserve forestière seront fermées et si ça sera encore possible d'aller aux champignons, Edouard Roth répond que la forêt est libre d'accès pour tout le monde, qu'il sera toujours possible d'aller aux champignons mais conseille de faire attention en cas de mauvais temps et surtout lorsqu'il a neigé, en raison des impacts de la sécheresse sur les arbres.

Comme il n'y a plus de questions ou remarques, M. le Président remercie l'assemblée communale pour sa participation, le Conseil communal, l'administration et lève l'assemblée à 21h46.

Le Président :
Edouard Roth

La Secrétaire :
Flore Brahier